



81-2025

DELIBERATION N°2
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 18/11/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 18 novembre, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 11/11/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Christophe VACHERON, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Jean LESQUIR. Isabelle BRUNEL. Valérie GUILLAUME DALLERY-Elisabeth, Marie Claire JASSERAND. Julien DELHEUR

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie Claire JASSERAND

Objet : Décision modificative 6

M le Maire rappelle ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2025 adopté par délibération en date du 25 Février 2025,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement budgétaire en raison :

D'abonder le chap 11 pour terminer l'année.

Voici la décision modificative prévue à cet effet.

Le budget primitif 2025 est ainsi modifié à hauteur de ces ajustements en recettes et en dépenses.

18/11/2025

Chapitre budgétaire	Article comptable élargi	Libellé détaillé	Type de mouvement budgétaire	Montant en euros (€)
011 – Charges générales	60632	Fournitures de petit équipement	Augmentation de crédits	+30 000
64 – Charges de personnel	6411	Rémunérations du personnel	Diminution de crédits	-20 000
64 – Charges de personnel	6450	Autres charges de personnel	Diminution de crédits	-10 000
			Total des mouvements budgétaires	0 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20251118-delib2cm11-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et l'autorise à approuver cette décision modificative n°6.

Réception par le préfet : 21/11/2025

**Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :
D'approuver la décision modificative n°6**

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 21/11/2025



La secrétaire,
Marie Claire JASSERAND

*Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 21/11/2025*

18/11/2025